

Association Apajh du Calvados

8 rue des Carriers
14123 IFS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

FIDORG AUDIT

Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : caen@talenz-fidorg.fr
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : paris@talenz-fidorg.fr

www.talenz.fr

SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Caen

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association Apajh du Calvados,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Apajh du Calvados relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Evénements postérieurs de l'annexe des comptes annuels concernant la situation sanitaire liée à la Covid 19.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

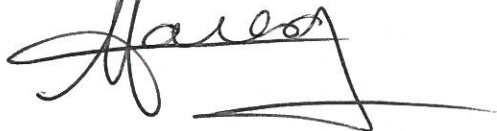
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen, le 8 septembre 2020

FIDORG AUDIT SAS

Aude MARESQ
Commissaire aux Comptes
Associée



Manuel LE ROUX
Commissaire aux Comptes
Associé



	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires	4 770 498 €	4 609 318 €
Produits de tarification	4 550 213 €	4 685 173 €
SOUS TOTAL A	9 320 711 €	9 294 491 €
Production stockée	-16 225 €	2 564 €
Production immobilisée	3 161 €	437 €
Subventions d'exploitation	229 197 €	406 550 €
Reprises sur provisions (et amortissements)	65 623 €	18 370 €
Transfert de charges	75 925 €	30 130 €
Autres produits	3 006 183 €	2 952 216 €
SOUS TOTAL B	3 363 864 €	3 410 266 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (A+B)	12 684 575 €	12 704 756 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	214 835 €	195 653 €
Variation de stock	1 826 €	-2 200 €
Autres achats et charges externes	2 034 722 €	2 058 239 €
Impôts, taxes et versements assimilés	386 373 €	360 934 €
Salaires & traitements	7 073 606 €	6 580 264 €
Charges sociales	2 103 241 €	2 344 917 €
Dotations aux amortissements et dépréciations	346 455 €	348 388 €
Dotations aux provisions	35 015 €	75 190 €
Autres charges	22 784 €	2 678 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	12 218 856 €	11 964 062 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	465 720 €	740 695 €

2019

2018

PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
De revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	1 162 €	2 652 €
Reprises sur amortissements et provisions et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 162 €	2 652 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	12 066 €	12 630 €
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	12 066 €	12 630 €
RESULTAT FINANCIER	-10 904 €	-9 978 €
RESULTAT COURANT	454 816 €	730 717 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6 887 €	525 €
Sur opérations en capital	48 407 €	64 336 €
Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges		10 931 €
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 294 €	75 791 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	77 €	7 967 €
Sur opérations en capital	12 178 €	6 005 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		18 935 €
Engagements à réaliser sur ressources affectées		51 000 €
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 254 €	83 907 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	43 040 €	-8 116 €
TOTAL DES PRODUITS	12 741 032 €	12 783 200 €
TOTAL DES CHARGES	12 243 176 €	12 060 599 €
BENEFICE OU PERTE	497 856 €	722 601 €

ACTIF	Brut 2019	Amort. & Dépréc. 2019	Net 2019	Net 2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	233 082 €	106 763 €	126 319 €	19 738 €
Immobilisations incorporelles en cours	323 €		323 €	91 391 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	428 055 €	14 623 €	413 432 €	414 440 €
Constructions	2 816 664 €	2 099 250 €	717 414 €	759 913 €
Installations techniques, matériels et outillage	1 955 806 €	1 659 569 €	296 237 €	306 180 €
Autres immobilisations corporelles	2 049 987 €	1 405 867 €	644 120 €	739 324 €
Immobilisations corporelles en cours	28 407 €		28 407 €	32 329 €
Immobilisations financières				
Participations & créances rattachées à des				
Autres titres immobilisés	67 719 €		67 719 €	68 106 €
Prêts	2 000 €	2 000 €		
Autres immobilisations financières	35 957 €		35 957 €	39 380 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 617 999 €	5 288 072 €	2 329 928 €	2 470 801 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks & en-cours				
Matières premières & fournitures	32 425 €		32 425 €	34 251 €
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis	45 626 €	1 986 €	43 640 €	59 536 €
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	32 417 €		32 417 €	3 982 €
Créances				
Redevables, usagers & comptes rattachés	1 081 279 €	37 596 €	1 043 682 €	1 201 533 €
Autres	383 287 €	1 585 €	381 701 €	277 357 €
Valeurs mobilières de placement	162 035 €		162 035 €	162 035 €
Disponibilités	2 647 991 €		2 647 991 €	2 154 175 €
Charges constatées d'avance	17 073 €		17 073 €	36 103 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 402 133 €	41 167 €	4 360 965 €	3 928 971 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL ACTIF	12 020 132 €	5 329 239 €	6 690 893 €	6 399 772 €

PASSIF

2019

2018

FONDS ASSOCIATIFS

Fonds propres

Fonds associatifs sans droit de reprise	213 020 €	213 020 €
Réserves	4 167 366 €	4 159 986 €
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-756 142 €	-765 897 €
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-53 649 €	-36 228 €
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-1 470 454 €	-1 971 257 €
Résultat de l'exercice (gestion propre)	251 437 €	486 285 €

Autres fonds associatifs

Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs en attente d'affectation	260 121 €	38 036 €
Résultat de l'exercice sous contrôle	246 419 €	236 317 €
Subvention investissement	233 873 €	220 497 €
Provisions réglementées	147 276 €	148 421 €

TOTAL FONDS ASSOCIATIFS

3 239 265 € 2 729 178 €

PROVISIONS

346 677 € 342 457 €

FONDS DEDIES

74 281 € 74 281 €

TOTAL PROVISIONS & FONDS DEDIES

420 958 € 416 738 €

DETTES

Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	945 936 €	1 338 352 €
Emprunts et dettes financières divers		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	8 028 €	9 064 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	273 094 €	370 792 €
Dettes fiscales & sociales	1 742 832 €	1 418 735 €
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	33 734 €	81 081 €
Autres dettes	24 370 €	22 500 €
Produits constatés d'avance	2 676 €	13 332 €

TOTAL DETTES

3 030 670 € 3 253 856 €

Ecart de conversion Passif

TOTAL PASSIF

6 690 893 € 6 399 772 €

(1) dont concours bancaires courants



Les événements financiers significatifs intervenus au cours de l'exercice 2019 sont les suivants :

- **Allègement de charges sociales et suppression du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) :**
 Pour mémoire, le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS), au bénéfice des organismes privés non lucratifs, s'appliquait en 2017 et 2018.

Ce dispositif CITS a été supprimé par la Loi de Finances 2018, avec effet au 01/01/2019.

Il a été remplacé par une diminution de 6 points des cotisations sociales d'assurance maladie pour l'ensemble des salariés (y compris ceux de l'Entreprise Adaptée), applicable sur les salaires dans la limite de 2.5 SMIC à compter du 1^{er} janvier 2019.

- **Prime pour le pouvoir d'achat**

La loi n°2018-1213, du 24 décembre 2018, reconduite pour 2019 par la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019, offre la possibilité de verser aux salariés une prime exceptionnelle

exonérée d'impôts sur le revenu et de toutes les cotisations et contributions sociales, ceci pour les salariés dont la rémunération brute perçue en 2019 est inférieure à 3 fois le montant brut annuel du SMIC ainsi que les travailleurs en situation de handicap.

Suite à une décision unilatérale de l'employeur, le montant des primes attribuées et versées sur les paies de janvier 2020, est inscrit en charges à payer dans les comptes consolidés au 31/12/2019, pour un montant total de 67 411 euros.

- **L'entreprise adaptée :**

- Remboursement de la 3^{ème} échéance de l'accord transactionnel concernant la dette contractée auprès de l'ESAT (durée de 5 ans)
- Versement aux salariés d'une **prime d'intéressement** (montant défini selon l'accord d'intéressement signé courant 2017),
- Comptabilisation en charges à payer d'un **supplément d'intéressement** sur la base de 100 000 €.



Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels d'associations ;
- Du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général ;
- De l'avis 2007-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé.

L'application de l'avis 2007-05 du CNC a pour principales conséquences dans les comptes administratifs des établissements du secteur médico-social :

- Une comptabilisation des provisions indépendamment de leur financement par le tarificateur (congrés à payer & indemnité de départ à la retraite) ;
- La constitution de provisions réglementées relatives aux cessions d'actifs immobilisés et ou de cession d'actifs circulants (VMP) afin de favoriser l'autofinancement des investissements ;
- L'enregistrement par dérogation en compte #131 des subventions d'investissement et en #777 la quote-part de la subvention correspondant à l'amortissement du bien financé par la subvention.

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes :



a. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à savoir, prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition des immobilisations au sens de la réglementation sont désormais inscrits en immobilisations lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif.

La méthode de calcul des amortissements se fait en fonction de la nature de l'actif et de sa durée de vie et d'utilisation et de manière linéaire.



b. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Les produits fabriqués notamment ceux de la pépinière sont valorisés au coût de production.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur à l'inventaire est inférieure à la valeur de réalisation.



c. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur à l'inventaire est inférieure à la valeur nominale.



d. Disponibilités et concours bancaires

Les positions de comptes de chaque structure sont appréhendées de manière globale.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur liquidative est inférieure à la valeur d'acquisition. De ce fait au 31 décembre, aucune dépréciation n'est constatée. Les produits financiers sont évalués selon la

méthode du « premier entré-premier sorti ».

Les positions des comptes faisant l'objet d'une convention de fusion de comptes avec un partenaire bancaire ne sont pas appréhendées de manière globale mais présentées individuellement.

Ainsi les comptes sont positionnés à l'actif sur la ligne disponibilité et au passif sur la ligne Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sans compensation.



e. Indemnité de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, ressortant de la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi dont la prise en charge s'effectue de façon linéaire pendant toute la durée d'acquisition conditionnelle des droits conférés aux bénéficiaires, tout en probabilisant les risques que le salarié quitte l'entreprise avant son départ en retraite.

Afin d'éviter une trop grande volatilité au sein du compte de résultat générée par les écarts actuariels, notamment du fait des variations des taux d'actualisation des dernières années, ainsi qu'une variabilité, le cas échéant, significative et non prédictive de leurs montants distribuables, les engagements en matière de retraite sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêté en application de la recommandation 2013-02 de l'ANC avec comme méthode choisie la numéro 2 (application de la version actuelle d'IAS 19 R révisée en 2011 dans les limites des règles françaises).

Étant donné que le montant de l'écart actuariel constaté au 31 décembre 2019 représente une part non significative de l'engagement en début d'exercice, nous n'avons pas constaté d'amortissement sur cet écart actuariel.

Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères et hypothèses suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différents établissements ;
- Le taux d'actualisation selon l'indice Iboxx corporate AA 10+ de 0.30 % pour 2019 ;
- Le taux de rotation a été mis à jour pour tenir compte de l'évolution réelle des taux de rotation (moyenne sur les cinq dernières années des départs volontaires) ;
- Le taux d'augmentation des salaires dans les établissements médico-sociaux prend en compte la dernière valeur du point en vigueur en date du 31 décembre ;
- Le taux d'augmentation des salaires à l'entreprise adaptée est de 0% pour les travailleurs valides et 0,3% pour les travailleurs en situation de handicap ;
- Le taux de charges est différencié entre les salariés valides et les salariés ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- L'âge de mise à la retraite est fixé à 67 ans ;
- La probabilité de survie selon les statistiques Insee Homme et Femme.



a. Informations sectorielles

Seule la personne morale qu'est l'association gestionnaire d'établissements ou de services établit les comptes annuels, présentant ainsi un compte de résultat qui fusionne l'ensemble des produits et charges de chacune de ses activités, ainsi qu'un résultat net global. Le règlement CRC n°99-01 impose aux associations la communication en annexe d'une information sectorielle lorsqu'elles

établissent des comptes distincts pour leurs différents secteurs d'activité.

Nous vous présentons ci-dessous le détail des résultats comptables 2019 par établissement avec la distinction entre gestion contrôlée (établissements tarifés par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental du Calvados) et gestion propre (gestion non contrôlée) :

Le résultat comptable 2019 affiche un excédent de **+ 497 856 €** dont un excédent de **+ 246 419 €** provenant de la **gestion contrôlée** et un excédent de **+ 251 437 €** provenant de la **gestion propre**.

	<i>Gestion contrôlée</i>	<i>Gestion propre</i>	Global
Entreprise Adaptée		320 596 €	320 596 €
Esat	24 791 €	-69 799 €	-45 009 €
Ime	41 588 €		41 588 €
Sessad	41 946 €		41 946 €
Saaais	104 522 €		104 522 €
Foyer de vie	-8 666 €		-8 666 €
Sasla	10 887 €		10 887 €
Siège et vie statutaire	31 351 €		31 351 €
SDV		4 856 €	4 856 €
Vie associative		-4 532 €	-4 532 €
Retraitement combinaison : PV interne		317 €	317 €
RESULTAT COMPTABLE	246 419 €	251 437 €	497 856 €

À titre de comparaison, les résultats comptables 2018 étaient les suivants :

	<i>Gestion contrôlée</i>	<i>Gestion propre</i>	<i>Global</i>
Entreprise Adaptée		503 784 €	503 784 €
Esat	50 994 €	22 581 €	73 575 €
Ime	17 512 €		17 512 €
Sessad	35 112 €		35 112 €
Saaais	72 346 €		72 346 €
Foyer de vie	58 173 €		58 173 €
Sasla	-19 674 €		-19 674 €
Siège et vie statutaire	21 854 €		21 854 €
SDV		-20 855 €	-20 855 €
Vie associative		-10 855 €	-10 855 €
Retraitement combinaison : PV interne		-8 371 €	-8 371 €
RESULTAT COMPTABLE	236 317 €	486 285 €	722 601 €



b. Passage du résultat comptable des établissements sous contrôle de tiers financeur au résultat des comptes administratifs

	<i>Résultat comptable</i>	<i>Reprise des résultats des exercices antérieurs</i>	<i>Compensation des charges d'amortissement</i>	<i>Dépenses pour congrés payés</i>	<i>Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs</i>	<i>Résultat à affecter</i>
Esat	24 791 €			-11 710 €	4 041 €	17 122 €
Ime	41 588 €			-2 194 €	8 682 €	48 076 €
Sessad	41 946 €			-5 526 €	2 042 €	38 462 €
Saaais	104 522 €			2 342 €	1 133 €	107 997 €
Foyer de vie	-8 666 €	20 364 €		-5 394 €	-2 746 €	3 558 €
Sasla	10 887 €			-2 182 €	1 407 €	10 112 €
Siège et vie statutaire	31 351 €			10 057 €	-353 €	41 055 €
RESULTAT ADMINISTRATIF	246 419 €	20 364 €		-14 607 €	14 206 €	266 382 €



c. Suivi des résultats en attente d'affectation des tiers financeurs

	Rt administratif 2015	Rt à affecter 2017	Rt à affecter 2018	Rt à affecter 2019	Résultat en attente d'affectation
Esat		-26 769 €	21 433 €	17 122 €	11 786 €
Ime		-8 856 €	19 916 €	48 076 €	59 136 €
Sessad		35 480 €	41 505 €	38 462 €	115 448 €
Saaais		70 149 €	73 304 €	107 997 €	251 449 €
Foyer de vie			31 402 €	3 558 €	34 959 €
Sasla			-22 095 €	10 112 €	-11 984 €
Siège	2 845 €		9 608 €	41 055 €	53 509 €
RESULTATS sous contr	2 845 €	70 004 €	175 072 €	266 382 €	514 303 €
Provisions non opposables aux financeurs					-7 764 €
Résultats sous contrôle					506 539 €



d. Répartition de l'effectif

L'association emploie au 31 décembre 2019, **300.42 ETP** contre **295,01 ETP** en 2018 réparti comme suit :

ETP au 31/12/2019	CDI	CDD	TH	Total	Total 2018
Entreprise adaptée	21,39		112,18	133,57	128,65
Esat	17,60	3,00	88,40	109,00	105,58
Ime	14,68	1,00		15,68	14,79
Sessad	6,85			6,85	8,15
Saaais	9,06	2,95		12,01	9,56
Foyer de vie / Sasla	14,11	0,50		14,61	17,08
Siège / SDV	8,70			8,70	11,20
	92,39	7,45	200,58	300,42	295,01



e. Valorisation du bénévolat

Le bénévolat est une ressource de l'association.

L'objectif est de faire prendre conscience de la place du bénévolat au sein de l'association et de mesurer le poids du temps donné par les administrateurs en dehors des sphères familiale ou professionnelle.

Nous rappelons que la fonction d'administrateurs est une fonction bénévole : aucune rémunération n'est allouée.

Le bénévolat militant ne se mesure pas seulement au nombre d'heures comptabilisées dans les instances internes et externes. Il se mesure aussi au poids des responsabilités :

- Comme employeur de 300.42 personnes équivalent temps plein;
- Comme représentant des personnes en situation de handicap, afin de faire reconnaître leur place dans la société et obtenir les moyens nécessaires pour la

mise en œuvre du projet associatif ;

- Cela s'exerce à travers une représentation politique, auprès de tous les acteurs du handicap (politiques, financeurs, partenaires) assurée essentiellement par la Présidente, ainsi que pour elle la représentation de l'association en justice ;
- Comme garant du bon fonctionnement des établissements, des instances, d'une bonne gestion financière.

Ces contributions présentent un caractère significatif, c'est pourquoi cette année, elles font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe des comptes.

La valorisation du bénévolat des membres du conseil d'administration, est basée sur le relevé d'heures de chaque membre pour l'année 2019. **Cette contribution est évaluée à 2 004 heures.**



f. Honoraires du commissaire aux comptes

Il est porté à votre connaissance les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en charge au titre de l'exercice 2019 qui se sont élevés à 18 264 € TTC.



a. Immobilisations

Mouvement de l'actif immobilisé en valeur brute :

	01/01/2019	Acquisitions	Sorties	31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	141 339 €	123 577 €	-31 835 €	233 082 €
Immobilisations incorporelles en cours	91 391 €		-91 069 €	323 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	428 055 €			428 055 €
Constructions	2 767 468 €	50 702 €	-1 505,40 €	2 816 664 €
Installations techniques, matériels et outillage	1 886 431 €	112 361 €	-42 986 €	1 955 806 €
Autres immobilisations corporelles	2 026 838 €	29 921 €	-6 772 €	2 049 987 €
Immobilisations corporelles en cours	32 329 €		-3 922 €	28 407 €
Immobilisations financières				
Participations & créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés	68 106 €		-387 €	67 719 €
Prêts	8 500 €		-6 500 €	2 000 €
Autres immobilisations financières	39 380 €	1 880 €	-5 302 €	35 957 €
ACTIF IMMOBILISE EN VALEUR BRUTE	7 489 837 €	318 440 €	-190 278 €	7 617 999 €

Mouvement des amortissements & dépréciations :

	01/01/2019	Dotations	Diminutions	31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	121 602 €	16 996 €	-31 835 €	106 763 €
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains	13 615 €	1 008 €		14 623 €
Constructions	2 007 555 €	92 505 €	-809,88 €	2 099 250 €
Installations techniques, matériels et outillage	1 580 251 €	111 207 €	-31 889 €	1 659 569 €
Autres immobilisations corporelles	1 287 514 €	124 738 €	-6 386 €	1 405 867 €
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations & créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts	8 500 €		-6 500 €	2 000 €
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE : AMORT. & DEPRECIATIONS	5 019 036 €	346 455 €	-77 420 €	5 288 072 €



b. État des créances

État des créances en valeur nette au 31 décembre 2019 selon leur exigibilité :

	Montant Net	Degré de liquidité	
		A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Autres titres immobilisés	67 719 €		67 719 €
Prêts			
Autres immobilisations financières	35 957 €		35 957 €
ACTIF CIRCULANT			
Avances & acomptes versés sur commandes	32 417 €	32 417 €	
Créances			
Redevables, usagers & comptes rattachés	1 043 682 €	1 043 682 €	
Autres	381 701 €	381 701 €	
TOTAL	1 561 477 €	1 457 801 €	103 676 €



c. Fonds associatifs

Tableau de variation des fonds associatifs

	Augmentation	Diminution
FONDS ASSOCIATIFS AU 01/01/19		2 729 178 €
Résultat de l'exercice	497 856 €	497 856 €
Elimination Cessions d'immobilisations internes		
Encaissement Subventions d'investissement	54 178 €	54 178 €
Utilisation Subventions d'investissement		-5 396 €
Quote part de subvention virée au résultat		-35 407 €
Reprise des immobilisations (provision règlementée)		-1 145 €
Plus value nette sur éléments d'actifs cédés		
FONDS ASSOCIATIFS AU 31/12/19		3 239 265 €
soit une variation de		510 086 €



d. État des provisions & fonds dédiés

Tableau de variation des provisions et des fonds dédiés :

	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
PROVISIONS				
Provisions pour risques	67 757 €		-26 146 €	41 611 €
Provisions pour charges	52 713 €	1 145 €		53 858 €
Indemnités de fin de carrière	221 987 €	33 870 €	-4 649 €	251 208 €
FONDS DEDIES	74 281 €			74 281 €
PROVISIONS & FONDS DEDIES	416 738 €	35 015 €	-30 795 €	420 958 €

Les fonds dédiés sont destinés à financer :

- Un contrat d'apprentissage sur 3 ans sur l'IME pour 56 690 € (reliquat de 5 690 € + 51 000 € de CNR 2018),
- Des frais de formation pour 8 960 € (1 995€ / IME, 1 465 € / SESSAD, 3 500 € / S3AIS et 2 500 € / ESAT)
- Un reliquat de 8 631 € de crédits octroyés pour les charges de loyer du PSLA sur le SESSAD.



e. État des dettes

État des dettes au 31 décembre 2019 selon leur exigibilité :

	Montant Net	Degré de liquidité		
		A un an au plus	1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	945 936 €	326 612 €	405 330 €	213 994 €
Emprunts et dettes financières divers				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Redevables créditeurs	8 028 €	8 028 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	273 094 €	273 094 €		
Dettes fiscales & sociales	1 742 832 €	1 742 832 €		
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	33 734 €	33 734 €		
Autres dettes	24 370 €	24 370 €		
Produits constatés d'avance	2 676 €	2 676 €		
TOTAL	3 030 670 €	2 411 346 €	405 330 €	213 994 €



a. Engagements financiers

Cautions Crédit Coopératif : 65 879 € contre 70 568 € en 2018
 Titres nantis : 215 379 € contre 202 764 € en 2018.



b. Engagements pris en matière de crédit-bail

	IMMOBILIER	MOBILIER	TOTAL
VALEUR D'ORIGINE	197 786 €	298 715 €	496 501 €
VALEUR RESIDUELLE	2 078 €	2 461 €	4 539 €
AMORTISSEMENTS			
Cumul exercices antérieurs	64 527 €	107 668 €	172 195 €
Dotations de l'exercice	30 933 €	55 377 €	86 310 €
TOTAL AMORTISSEMENTS	95 460 €	163 045 €	258 505 €
REDEVANCES			
Redevances antérieures	70 659 €	104 128 €	174 788 €
De l'exercice	29 974 €	56 091 €	86 065 €
TOTAL REDEVANCES	100 633 €	160 219 €	260 852 €
RESTANT DU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
A moins d'un an	32 722 €	53 081 €	85 803 €
De un à cinq ans au plus	72 736 €	87 182 €	159 917 €
A plus de cinq ans			
TOTAL RESTANT DU A LA CLOTURE DE L'EXI	105 458 €	140 263 €	245 721 €



c. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relatif au volontariat, il est porté à votre connaissance les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Compte tenu de l'organisation de notre association, les trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles sont la Présidente, le Vice-Président et la Secrétaire générale.

Ces fonctions étant remplies par des personnes bénévoles, il n'y a donc pas de rémunérations alloués aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

Nous portons également à votre connaissance le montant global des rémunérations et avantages en nature des trois personnes ayant perçu les plus hautes rémunérations au cours de l'exercice 2019. Ce montant s'élève à 202 K€ bruts annuels.



d. Évènements postérieurs

Le début de l'année 2020 s'est avérée être très particulière. La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur bien que postérieur au 31 décembre 2019.

Il n'a pas eu de conséquence sur l'ajustement des comptes annuels 2019 mais il faut toutefois évoquer les conséquences significatives sur les activités, économiques au titre de l'année 2020 et sur l'accompagnement social.

D'ores et déjà, on peut estimer en 2020 une baisse minimum de 20% du chiffre d'affaire de nos activités commerciales.